Réunion publique départementale en Seine-et-Marne (77)
COMPTE-RENDU

Lieu et date	Espace Nino Ferrer à Dammarie-lès-Lys, le 16 novembre 2022
Intervenants	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président de la Région Ile-de-France Gilles Batail, Maire de Dammarie-lès-Lys Valérie BELROSE, Mission SDRIF-E, Région Ile-de-France
Animateurs	Irène Rossetti, Res publica Clara Malyon, Res publica

Partie 1 : INTRODUCTIONS

Participants à la réunion :
35 personnes

Objectif de la réunion :
Identification des défis d'aménagement majeurs pour l'avenir de la région

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E, une réunion publique départementale en Seine-et-Marne s'est déroulée mercredi 16 novembre, de 19h à 21h, à l'espace Nino Ferrer à Dammarie-lès-Lys. 35 participants ont identifié les défis d'aménagement qu'ils estiment majeurs pour l'avenir de la région, les ont priorisés et approfondis à travers la définition de pistes d'action.

En début de réunion, **Gilles Battail**, Maire de Dammarie-lès-Lys a accueilli les participants en leur souhaitant la bienvenue.

Ensuite, **Jean-Philippe Dugoin-Clément**, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France « environnemental »), a rappelé que la région a besoin d'une planification globale pour intégrer les nouvelles exigences environnementales et rééquilibrer le territoire. Le SDRIF-E constituera le document de référence pour dessiner le visage de l'Île-de-France en 2040 en matière d'urbanisme, environnement et mobilités. En plus de repenser l'urbanisation pour intégrer mieux les conséquences de l'artificialisation des sols, il est aussi nécessaire que la sobriété en foncier, en CO2 et en ressources naturelles s'organise.

Les trois objectifs du SDRIF-E sont :

- ZAN (zéro artificialisation nette), pour réduire le rythme de l'artificialisation vers un urbanisme raisonné, en préservant les sols de l'artificialisation et en intensifiant les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols.
- ZEN (zéro émission nette), pour réduire fortement les émissions, tout en accroissant la séquestration du carbone.
- Zéro déchets, ou une meilleure intégration de l'économie circulaire, pour réduire la vulnérabilité de l'Ile-de-France dans son approvisionnement sans accroître sa

dépendance de l'extérieur, en favorisant les initiatives de recyclage ainsi qu'une gestion plus vertueuse des déchets.

La procédure de révision du SDRIF prévoit une concertation continue par le code de l'urbanisme. En plus, une concertation spécifique, au titre du code de l'environnement, se déroule du 16 septembre au 15 décembre 2022, à travers les modalités illustrées dans le schéma ci-dessous.

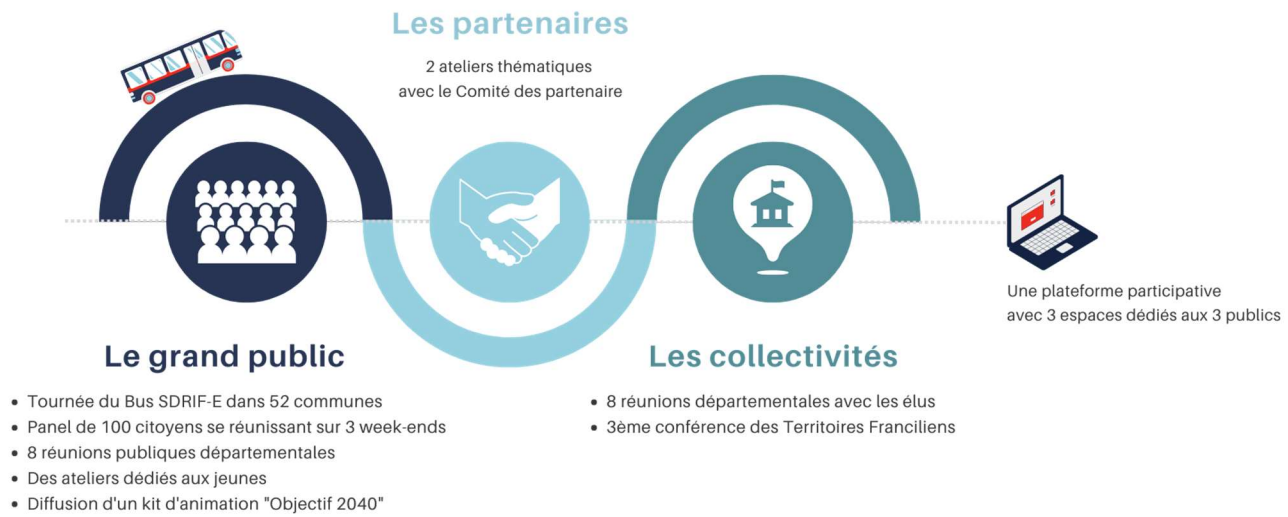

Au premier semestre 2023, une première version du document sera soumise au vote des élus régionaux, qui adopteront le document définitif au premier semestre 2024. Ainsi, le SDRIF-E sera un document opérationnel : les documents d'urbanisme locaux et toutes les politiques régionales et locales contribueront à la mise en œuvre de ses objectifs.

Pour s'approprier les notions d'aménagement et prendre connaissance du contexte francilien, les participants, répartis en sous-groupes, ont joué au jeu du kit de concertation « Les défis de l'Île-de-France ». Les participants ont ensuite priorisé les 7 principaux défis de l'Ile-de-France et identifié des pistes d'actions pour répondre aux 3 défis les plus importants pour le groupe. Ci-dessous, une synthèse thématique des contributions par défi est proposée à partir des contributions des participants et des échanges de restitution en plénière.

Les 3 défis majeurs pour l'aménagement de l'Île-de-France à l'horizon 2040

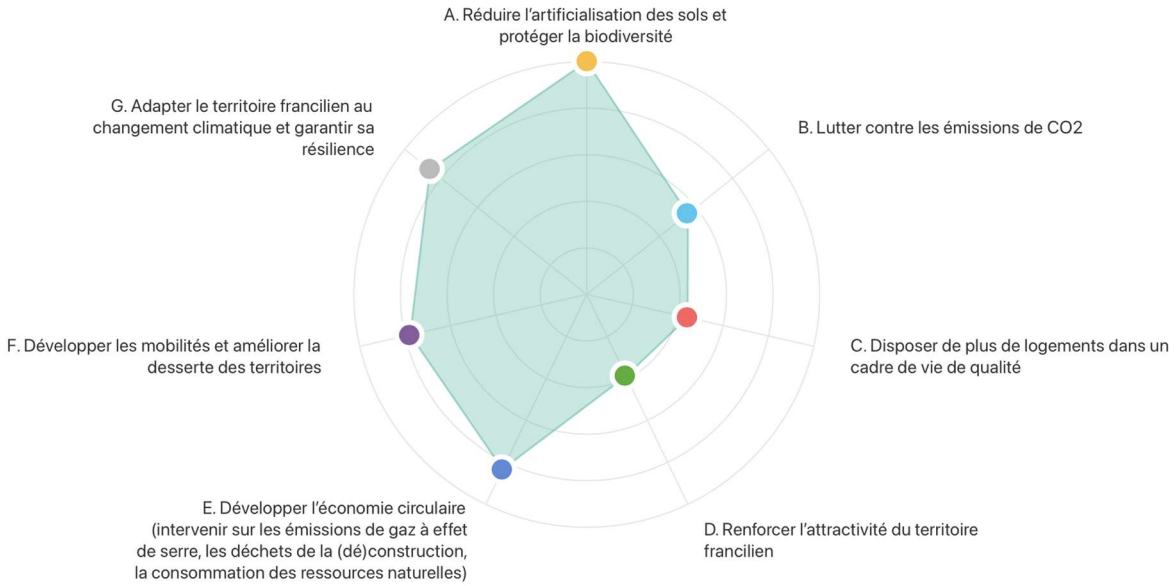

Figure 1 : résultat des priorisations des participants

Les participants répartis en groupes ont priorisé les 7 défis de l'Ile-de-France. La pondération des priorisations a indiqué les 3 défis majeurs suivants (voir Figure 1) :

1. **Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité (A)**
2. **Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience (G)**
3. **Développer l'économie circulaire (E)**

Synthèse des contributions sur les 7 défis de l'Île-de-France

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Les participants mettent l'accent sur la **préservation des espaces naturels**. Pour cela, ils identifient plusieurs pistes d'actions :

- Sanctuariser les espaces naturels existants et futurs
- Créer une couronne verte autour de Paris pour limiter l'urbanisation en dehors de la région
- Préserver les forêts, notamment celles de Bréviande et de Fontainebleau
- Lutter contre la pollution lumineuse.

La préservation des espaces agricoles contribue à lutter contre les ravinements et les inondations. En particulier, il faut encourager l'agriculture biologique.

Concernant les **friches industrielles**, elles doivent être réaménagées pour contribuer au développement économique du territoire. Elles peuvent être réaménagées pour accueillir des nouvelles activités, dont des logements.

Les participants insistent sur l'application des lois déjà en vigueur en matière environnementale. Certains suggèrent « l'arrêt de tous les projets urbains en cours », ainsi qu'une désartificialisation massive, par exemple des cours des lycées.

B. Lutter contre les émissions de CO2

Les participants confirment l'importance de la **sobriété énergétique dans tous les secteurs (**transport, bâtiment, etc.). Dans ce sens, les futurs PLU pourraient imposer à toutes les nouvelles constructions de s'équiper en énergie renouvelable.

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

Aucune proposition de piste d'action n'est avancée sur ce défi.

D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien

Pour les participants, ce défi n'est pas prioritaire : le territoire francilien leur apparaît déjà suffisamment attractif.

E. Développer l'économie circulaire

Les participants insistent sur l'importance d'une **économie circulaire locale**, favorisant les territoires proches et les circuits courts. Pour cela, plusieurs pistes d'action sont identifiées :

- **Encourager une alimentation plus locale**, avec un approvisionnement dans un rayon de 50km, en s'appuyant sur les ressources locales et sur des sols dépollués.
- **Développer les services publics locaux** en s'appuyant sur les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- **Recréer de l'emploi local** : un participant a rappelé la fermeture de 3 grandes entreprises en Seine-et-Marne, qui représentaient 10 000 emplois
- **Réduire le nombre et la distance des déplacements**, pour limiter les émissions de CO2
- **Renforcer l'installation des énergies renouvelables**, comme les panneaux solaires sur les parkings
- **Favoriser le réemploi des ressources localement**, notamment à travers l'utilisation de matériaux recyclables.

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

Concernant les mobilités et la desserte du territoire seine-et-marnais, plusieurs pistes d'action sont évoquées :

- **Améliorer l'offre de transports en commun**, **de liaisons douces et de chemins** pour les piétons, en favorisant notamment le vélo pour les trajets de proximité. La réalisation de parking relais contribuerait à l'accessibilité des transports en commun

- **Sensibiliser les publics** (employeurs, salariés, enfants, habitants des quartiers) aux déplacements courts :
- **Rééquilibrer les emplois** entre l'ouest et l'est de la Seine-et-Marne, pour réduire les déplacements entre les deux secteurs du département
- **Ne plus favoriser des projets incitant à la circulation routière.**

Les participants soulignent l'importance de **développer davantage les mobilités pour les personnes en situation de handicap**. En particulier, le PAM77 (transport collectif payant, destiné aux personnes handicapées ou à mobilité réduite) devrait s'adapter davantage au rythme de vie des utilisateurs et être plus accessible en termes de prix. Du personnel pourrait être mobilisé pour aider les citoyens en situation de handicap à prendre les transports.

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

Pour faire face à ce défi, des solutions sont envisagées, en lien avec les autres défis :

- Favoriser la végétalisation des villes et villages
- Construire des habitats adaptés au changement climatique
- Développer le maraîchage biologique, et plus généralement l'agriculture biologique
- Protéger les forêts.

Un point d'attention a été apporté sur le besoin d'**améliorer le bien-être et la santé des habitants** et surtout des **générations futures**.

Enfin, les participants ont insisté sur le fait que la région doit mettre son **véto à tout projet écocide**.

Autres échanges

Plusieurs participants dénoncent l'ouverture d'un **établissement pénitentiaire dans la commune de Crisenoy**. Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable réglementaire entre le 17 janvier et le 6 mars 2022.

Récemment approuvé par le Conseil Régional, **Brie et Deux Morin** devient le 5ème parc national régional (PNR) d'Ile-de-France. Un participant s'interroge sur l'enveloppe financière qui sera prévue pour valoriser ce PNR, caractérisé d'une belle vallée et de la rivière du Grand Morin, qui connaît des phénomènes d'inondations dans le secteur.

Des participants s'interrogent sur **l'engagement politique en matière environnementale**, à tous les niveaux. Ils encouragent notamment les élus à participer à un atelier de la « Fresque du climat » pour prendre davantage conscience des enjeux climatiques et environnementaux.

Enfin, certains participants se questionnent sur **la prise en compte et la reddition des comptes dans les processus de concertation**, comme celui de la Convention Citoyenne pour le Climat. D'ailleurs, il est proposé que le processus d'enquête publique soit réformé pour revenir vers la population après la remise du rapport d'enquête.

PARTIE 3 : CONCLUSIONS

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E, a remercié les participants pour les contributions riches sur les défis de l'Ile-de-France.

Concernant l'agriculture, la Région Ile-de-France vise à développer une agriculture nourricière et à redonner de la place au maraîchage. Avec les départs en retraite des agriculteurs, de nombreuses terres agricoles sont inexploitées et tombent en friche : il est nécessaire d'encourager des reprises d'exploitations avec des activités agricoles vertueuses.

Concernant le projet de Crisenoy, les décisions de localisation des établissements pénitentiaires sont prises au niveau de l'État. Avec le SDRIF-E, la compétence de la Région consiste à définir les zones d'urbanisation et les secteurs qui ne peuvent pas être construits.

En matière d'économie circulaire, il est important de viser les différentes échelles territoriales pour réduire la production de CO2 et renforcer l'indépendance économique. Pour rester une région attractive, la lutte contre la désindustrialisation fait partie des objectifs à poursuivre aussi localement, afin d'éviter que les entreprises structurantes ferment leurs portes et d'encourager l'installation de nouvelles sociétés.

Le développement des mobilités est un enjeu clé du SDRIF-E. Concernant l'adaptation des infrastructures aux normes en vigueur pour l'accès aux personnes en situation de handicap, tous les nouveaux aménagements prévus doivent les respecter. Toutefois, beaucoup d'aménagements existants restent à adapter.

Pour finir, le Vice-président de la Région a rappelé que la présente concertation sur l'élaboration du SDRIF-E à horizon 2040 vise à recueillir les attentes des Franciliens, pour qu'elles soient toutes entendues et, lorsque possible, prises en compte par la Région Ile-de-France.